

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2023/56

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 19 Octobre 2023.

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. ROSELL à Mme MASSAROTTO.

Absents : - M. CAUQUIL - Mme COUDERC.

Objet : Validation du rapport d'activités de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac pour l'exercice 2022

L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année aux Communes membres, avant le 30 septembre, un rapport retraçant leur activité pour l'exercice écoulé.

Ainsi, l'assemblée municipale est appelée à prendre connaissance des documents transmis à cette fin par Madame la Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au titre de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- De prendre acte de la communication du rapport de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au titre de l'exercice 2022.

Publié le 27/10/2023

Le 27 octobre 2023

En Préfecture le 27/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Madame le Maire,
Barbara NETO

